



**BANQUES ET
ASSURANCES**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Négociations annuelles obligatoires La CFDT dénonce le manque de considération de Mercer pour ses salariés et ne signera pas l'accord !

Paris, le 13 février 2023. **On peut proposer au catalogue des offres commerciales alléchantes sur la qualité de vie au travail des entreprises, conseiller les DRH et ne pas être soi-même exemplaire. Malgré une PPV (Prime de partage de la valeur) obtenue de haute lutte par la CFDT, celle-ci ne signera pas la NAO 2023, qui n'accorde aucune mesure générale.**

En effet, dans un contexte d'inflation à 6 %, les salariés devront se contenter d'une augmentation au mérite de 3 %, qui ne concernera qu'une infime partie des salariés Mercer.

Alors que les actions du groupe MARSH MC LENNAN ont augmenté de 55 % en 3 ans, la mesure annoncée par la direction n'en est que plus inacceptable.

La CFDT n'est toutefois pas surprise par l'attitude de Mercer, qui n'est d'ailleurs pas étrangère au positionnement de la branche du Courtage d'assurances et de réassurances qui annonce une augmentation des grilles de salaires conventionnelles à 0 pour 2023, avec des négociations qui, là encore, n'ont pas abouti.

La CFDT constate que, comme nombre de grands cabinets de Courtage, Mercer soigne plus ses actionnaires que ses salariés, tandis que les cabinets de moindre taille sont plus vigilants à protéger ces derniers.

Pour un certain nombre d'entre eux, l'augmentation générale est venue s'inscrire dans la proposition d'accompagnement au pouvoir d'achat de leurs salariés avec des mesures supplémentaires pour les plus bas salaires.

La pandémie Covid n'est pourtant pas bien loin et Mercer a su trouver ses équipes pour faire face à toutes les difficultés : les bénéfices engrangés pendant cette période sont là pour en témoigner.

Les dirigeants de Mercer ont décidément la mémoire courte et bien peu de considération pour leurs salariés ! La bosse du commerce ne doit pas passer avant le social !

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Patricia Routier, Déléguée syndicale centrale Mercer France : 06 23 59 87 17

CONTACT PRESSE :

Nadia Ladjeroud
Responsable de communication
01 56 41 54 53 / 06 47 77 22 36
nladjeroud@fba.cfdt.fr